

Sous la présidence de l'honorable **Faustin BOUKOUBI**, Président de l'Assemblée Nationale, la séance est ouverte à **13 heures 15 minutes**.

Le Président : chers collègues, je voulais avant tout présenter notre désolation pour le retard que nous avons accusé dans le démarrage de cette rencontre. Il est dû à la nécessaire préalable concertation entre les responsables des différents groupes parlementaires.

Cela dit, nous allons essayer de hâter les choses de telle sorte que nous complétions le programme de la journée.

L'ordre du jour comporte essentiellement un point :

I- La mise en place de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme ;

II- Questions diverses.

C'est cet ordre du jour que la Conférence des Présidents adopte et vous propose, sauf si dans la salle il y a un honorable député qui voudrait y apporter un amendement ?

(Un Honorable député lève la main).

Oui, Honorable Bonaventure NZIGOU MAMFOUMBI que j'ai la chance de connaître parce que ce n'est pas évident, dès le premier jour, que j'appelle chacun par son nom. Vous voudrez bien m'en excuser d'avance.

Honorable s'il vous plaît.

Honorable Bonaventure NZIGOU MAMFOUMBI : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Je voudrais vous remercier de l'opportunité que vous me donner de m'exprimer sur l'ordre du jour.

Monsieur le Président, l'ordre du jour qui nous est présenté ce jour, c'est l'ordre du jour de ce vendredi 22 février 2019, mais la session en elle-même à un ordre du jour qui est affiché, même si tout à l'heure, certainement dans les divers nous allons relever un certain nombre de manquements ou d'incohérences dans la gestion de la communication au sein de notre Institution.

S'agissant de l'ordre du jour, monsieur le Président, si nous commençons à entériner cet ordre du jour dès le départ et que nous ne regardons pas ce que dit notre Règlement intérieur, cela voudrait dire tout simplement que la poursuite de ces travaux sera annihilée et n'aura pas respecté les dispositions de l'article 117 de notre Règlement intérieur.

Je voudrais très respectueusement rappeler, monsieur le Président, qu'au terme des dispositions de l'article 117, il est clairement dit : « Lors de la première session ordinaire de l'Assemblée Nationale.. » à ce que je sache, il s'agit bien de la première session à l'Assemblée Nationale. « L'Assemblée Nationale doit élire un représentant à la Haute Cour de Justice », c'est écrit.

Or, à ma connaissance, je n'ai pas souvenir dans notre ordre du jour que cette question ait été inscrite dans le cadre de nos travaux. C'est une obligation qui est maintenue, monsieur le Président, article 117.

De la même manière, Monsieur le Président, je voudrais poursuivre par une question préjudicielle. Au terme des dispositions de la loi, et je voudrais vous rappeler les dispositions de l'ordonnance 23/PR/2010. Il est dit clairement qu'un, certain nombre de fonctions, plus particulièrement celle de Médiateur de la

République est incompatible avec la fonction de député ou d'élus local.

Or, dans la salle, nous avons un collègue qui a été régulièrement nommé par décret présidentiel, même si sur le principe, on peut avec beaucoup de réserves, considérer que ce décret n'a pas été pris conformément aux dispositions des articles 5 et 6 mais le décret est là. Il a été signé par le Président de la République. Comme la loi c'est la loi, il est dit clairement, je vous rappelle, que les fonctions de Médiateur de la République sont incompatibles avec les fonctions d'élus local ou de député.

Or, notre collègue qui a été nommé, pour ne pas le citer, est dans la salle. En tant que représentants du peuple, on ne peut pas tordre le cou à la loi pour faire plaisir à des amis. Il faudrait là aussi, avant de commencer nos travaux, qu'on examine la question. Qu'est-ce qu'on fait des dispositions de la loi ? Ce sont des dispositions pertinentes. Un décret reste un décret. Maintenant, si par extraordinaire, notre collègue a renoncé à la fonction, c'est un autre décret qui doit venir abroger les dispositions antérieures.

Voilà, monsieur le Président, le sens de mon intervention. Je reviendrais sur les questions de forme lorsque nous serons dans les divers.

Le Président : Merci, cher collègue.

Nous pouvons prendre note de vos observations et relever que seule la question préjudicielle pouvait constituer un blocage à nos travaux. Pour le reste des observations, comme vous l'avez si bien évoqué, nous aurons l'occasion d'y revenir.

S'agissant de la question préjudicielle, nous avons pris note de ce que vous avez dit. Est-ce que dans la salle un autre collègue voudrait-il intervenir ? soit sur ce point, soit sur l'ordre du jour de manière générale puisqu'il est soumis à notre appréciation ?

(Un Honorable député lève la main).

Vous avez la parole, cher collègue.

Martin MABALA (Président du Groupe parlementaire PDG) : Merci, monsieur le Président.

J'ai devant moi, l'article 117 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale du Gabon, qui dit ceci : « *Au début de la législature, au cours de la première session ordinaire,* » nous sommes à l'entame de la première session ordinaire « *l'Assemblée Nationale élit les députés membres de la Haute Cour de Justice* ». Nous sommes à l'entame de la première session ordinaire.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le Président.

J'attendais les interventions plutôt sur la question préjudicielle parce que, s'agissant de l'article 117, j'ai dit à notre collègue que nous aurons l'occasion d'y revenir. Y-a-t-il d'autres questions avant que je ne dise un mot ? Il n'y en a plus.

Alors la question prioritaire c'est la question préjudicielle.

A ce sujet, je dois dire qu'en effet, cela n'a pas échappé à la présidence ou au Bureau de l'Institution. Nous avons, en effet, reçu notification de la nomination du collègue, en tant que Médiateur de la République et nous nous sommes interrogés par la suite sur la conduite à tenir, eu égard à la présence de ce collègue parmi nous, avant l'ouverture de la session. Je puis donc vous rassurer que dans les mêmes formes que sa nomination, disons tout simplement qu'il y a eu un changement. Le collègue concerné n'est plus Médiateur de la République. En conséquence, il maintient son mandat de député à l'Assemblée Nationale. J'espère que vous me comprenez.

Cela dit, pour ne pas rester muet sur la question concernant l'article 117, je dois dire qu'en relisant bien, cet article ne dispose pas que c'est à l'ouverture de la première séance plénière que cela doit se faire mais, c'est pendant la session. Nous y reviendrons en temps opportun. La session ne fait que démarrer.

Merci, cher collègue. J'espère que vous aurez compris.

Pour passer au cœur de notre plénière, nous allons nous assurer de la présence de la majorité requise des Parlementaires dans la salle.

En conséquence, je passe la parole à monsieur le Premier Secrétaire du Bureau, Barnabé INDOUMOU MAMBOUNGOU, pour faire l'appel de nos collègues.

Barnabé INDOUMOU MAMBOUNGOU (Premier Secrétaire du Bureau) : Merci, monsieur le Président.

Appel des députés

Le Président : Le résultat de l'appel montre que nous avons :

- **Présents : 124**
- **Absents : 5**
- **Excusés : 6**

On peut donc en déduire que le quorum est largement atteint et qu'à partir de là, nos travaux peuvent valablement se poursuivre.

Cela dit, chers collègues, nous avons adopté un ordre du jour qui porte essentiellement sur **l'élection du Bureau de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme**.

Nous allons passer à l'élection de ce Bureau et pour cela, je vais demander aux groupes parlementaires s'ils ont des candidats à proposer et surtout si, à l'issue de leur concertation, ils sont arrivés à un

consensus sur la répartition des postes du bureau de cette commission, étant entendu qu'exceptionnellement la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme comporte six membres :

- **Un président ;**
- **Deux vice-présidents ;**
- **Trois rapporteurs.**

Ce sont donc les postes auxquels nous devons pourvoir.

Je vais passer la parole, peut-être que je ne l'ai pas dit, nous avons enregistré à ce jour cinq groupes parlementaires.

Ces groupes parlementaires sont les suivants, dans l'ordre de leur inscription :

- **Les Démocrates** (9 membres), le Président est **AKURE-DAVAIN Séraphin ;**
 - **L'Union Sociale et Démocratique** (8 membres), ce groupe est dirigé par monsieur **Pierre Daniel IDJENDJE NDALA ;**
 - **Le Rassemblement Volontaire (RV)** qui comprend 8 membres, il est présidé par monsieur **Serge NDONG OBAME**
- Je pense que vos collègues sont debout là-bas, maintenant si vous voulez céder votre place, quelqu'un d'autre sera ravi de l'occuper, la nature ayant horreur du vide.
- **Le Parti Démocratique Gabonais (PDG)** qui comprend 95 membres à ce jour est présidé par monsieur **Martin MABALA ;**
 - **Les Forces démocratiques et Républicaines (FDR)** qui comprend 8 membres est présidé

par monsieur **AKOUE Elie-Colin**.

Ce sont donc les dirigeants de nos groupes parlementaires, vu qu'ils se sont longuement concertés, je leur laisse la parole.

Le premier à se lever c'est monsieur AKURE DAVAIN Séraphin, le Président du groupe Les Démocrates.

AKURE DAVAIN Séraphin (Président du Groupe Parlementaire les Démocrates) :

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;
Honorables Députés, chers collègues.*

Monsieur le Président, je vous informe que nous n'avons pas pu nous mettre d'accord au niveau des différents groupes parlementaires. Pourtant nous apprécions votre sens d'ouverture mais nous constatons qu'un groupe parlementaire parmi les cinq qui composent l'Assemblée Nationale a tendance à tout prendre pour lui.

Nous souhaitons qu'à l'avenir, que ce soit pour cette commission ou pour les autres commissions, la représentativité de tous les courants au sein de notre Institution soit effective au niveau des bureaux des commissions. Il est clair que le déséquilibre quantitatif qu'il y a entre ce groupe, pour ne pas le citer, le PDG et les autres groupes, lui donne, bien sûr, le droit d'avoir plus de représentants que les autres mais pas tous les représentants. Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Merci, monsieur le Président. Nous passons la parole au Président du FDR (Forces Démocratiques et Républicaines).

AKOUE Elie-Colin (Président du groupe parlementaire la Force Démocratique et

Républicaine) : Je vous remercie, monsieur le Président.

Je rejoins mon collègue, l'Honorable AKURE DAVAIN Séraphin. Nous sommes allés nous concerter mais au sortir de là, nous n'avons pas pu nous entendre, car le PDG, sur les 6 postes qui sont à pourvoir, s'est accaparé de 5 postes.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le Président. Je passe la parole au Président Pierre Daniel IDJENDJE NDALA.

Pierre Daniel IDJENDJE NDALA (Président du Groupe parlementaire Union Sociale et Démocratique) :

Merci, monsieur le Président. Honorables députés et chers collègues, pour ne pas faire de redite, nous osons seulement espérer que cette Législature ne sera pas ponctuée par le syndrome du « fils unique » qui consiste à s'accaparer de tout. En ce qui concerne l'USD, nous proposons un candidat au poste de Deuxième rapporteur, l'Honorable Jules Esdras MOUHOULOLOU.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le président.

Nous passons la parole à monsieur Serge NDONG OBAME.

Serge NDONG OBAME (Président du Groupe parlementaire Rassemblement Volontaire) : Merci, monsieur le Président.

Chers collègues, en ce qui concerne la commission sur laquelle nous débattons aujourd'hui, le Rassemblement Volontaire ne présente aucun candidat.

Je vous remercie.

Le Président : Merci bien.

Enfin, nous passons la parole au président du groupe parlementaire, je ne dirais pas atteint d'un syndrome... Je passe la parole à monsieur Martin MABALA.

Martin MABALA (Président du groupe parlementaire PDG) : Monsieur le Président, je vous dis humblement merci.

Monsieur le Président, quand on est un éléphant, c'est normal qu'on s'attaque à vous, même si c'est une espèce intégralement protégée.

Monsieur le Président, nous ne voulons pas nous accaparer de tout mais c'est une réalité. Monsieur le Président, permettez que je puisse vous donner lecture des propositions faites par le groupe parlementaire PDG. Il y a cinq postes, nous avons qu'en même des collègues qui ont cédé leur poste. Nous avons comme Président : l'Honorable Gabriel MALONGA MOUELET ;

- Premier vice-Président : l'Honorable Mathias OTOUNGA OSSIBADJOUO ;
- Deuxième vice-Président : l'Honorable Yves-Fernand MANFOUMBI ;
- Premier rapporteur : l'Honorable David ELLA MINTSA ;
- Rapporteur adjoint 1 : l'Honorable Jean Bosco NDJOUNGA.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Bien, merci. Nous comprenons qu'à l'issue des concertations, il y a un groupe qui présente cinq candidats et un qui présente une seule candidature. Nous relevons que sur ces six candidatures, il y en a une, selon notre protégé, qui aurait été cédé par un parti à un autre parti. Cela veut dire qu'au départ leur concertation

proposait l'attribution de ce poste à un parti, et lui a fait la passe à un autre.

Cela dit, nous avons donc notifié ici six candidatures pour six postes. En conséquence, nous pouvons donc passer en revue les différents postes. Les présidents des groupes vont indiquer le nom du candidat qui se lèvera et ensuite, si vous en convenez, nous pourrons l'élire soit à main levée, soit par acclamations, vu qu'il y a une candidature unique sur chaque poste.

Quelle mode choisissez-vous, Main levée ou acclamation ?

Les Honorables députés : Vote à main levée.

Le Président : Est-ce que nos présidents qui se sont concertés ont choisi un mode de vote ? Le vote à main levée.

Est-ce que les députés en conviennent bien que nous soyons derrière-vous ? Présidents des groupes parlementaires, nous sommes presque tous inscrits dans les commissions. Il est donc proposé le vote à main levée. Nous sommes d'accord qu'à l'annonce de chaque candidat, nous commencerons par demander ceux qui sont contre, ceux qui sont neutre et ceux qui sont pour ?

Nous allons donc commencer par le poste de Président de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme qui nous réunit ici.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

Martin MABALA (Président du groupe parlementaire PDG) : Je vous remercie, monsieur le Président.

Au poste de Président de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme, le groupe parlementaire PDG à

l'Assemblée Nationale propose l'honorable Gabriel MALONGA MOUELET.

Le Président : Le collègue MALONGA MOUELET est debout devant nous tous. Nous n'allons pas lui demander de battre campagne, même s'il peut y penser après, ce qui constituerait une dette pour lui vis-à-vis de nous.

Rires.

- **Qui est contre ? Personne**
- **Qui s'abstient ? 5**
- **Qui est pour ? 120**

L'Honorable **Gabriel MALONGA MOUELET** est élu au poste de **Président** de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme.

(Applaudissements).

Nous passons au poste de Premier vice-Président.

Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de Premier vice-Président, le groupe parlementaire PDG propose l'Honorable Mathias OTOUNGA.

Le Président : Nous passons au vote.

- **Qui est contre ? Personne.**
- **Qui s'abstient ? 5.**
- **Qui est pour ? 120.**

Est-ce qu'il y a des contestations séance tenante ? Aucune contestation ni à gauche, ni à droite, alors, je peux confirmer qu'au poste de **Premier vice-Président** de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme est élu, l'Honorable **Mathias OTOUNGA OSSIBADJOUO**.

(Applaudissements).

Nous passons au poste de Deuxième vice-Président.

Martin MABALA : Je vous remercie, monsieur le Président.

Au poste de Deuxième vice-Président de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme, le groupe parlementaire PDG, propose la candidature de l'Honorable Yves Fernand MANFOUMBI.

Le Président : L'Honorable Yves Fernand MANFOUMBI est en face de nous. Est-ce que tout le monde le voit ? Oui, on peut donc passer au vote.

- **Qui est contre ? Personne.**
- **Qui s'abstient ? 5.**
- **Qui est pour ? 120.**

Nous pouvons donc annoncer qu'au poste de **Deuxième vice-Président** de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme est élu **Yves Fernand MANFOUMBI**.

(Applaudissements).

Nous passons au poste de Premier rapporteur. La parole est au Président Martin MABALA.

Martin MABALA : Merci, Monsieur le Président. Au poste de Premier rapporteur de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme, le groupe parlementaire PDG, propose la candidature de l'Honorable David ELLA MINTSA.

Le Président : Au poste de Premier rapporteur, nous avons notre collègue David ELLA MINTSA. Tout le monde le voit ? On peut donc passer au vote.

- **Qui est contre ? Personne.**
- **Qui s'abstient ? 5.**
- **Qui est pour ? 120.**

Est élu, au poste de **Premier rapporteur** de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme, l'Honorable **David ELLA MINTSA**.

(Applaudissements).

Au poste de Deuxième rapporteur de la même commission.

Martin MABALA : Monsieur le Président, avec votre permission, je voulais apporter quelques précisions. Il y a le Premier Rapporteur et Rapporteur adjoint 1 et Rapporteur adjoint 2.

Présentement, nous devons élire le rapporteur adjoint 1, au sein de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme, le groupe parlementaire PDG à l'Assemblée Nationale, propose l'honorable Jean Bosco NDJOUNGA.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le Président.

Toutefois, avant de passer la parole, je voudrais revenir sur ce que disait notre collègue. Si je me réfère au Règlement intérieur, ce que je vois c'est :

- Un Président ;
- Premier vice-Président ;
- Deuxième vice-Président ;
- Premier rapporteur ;
- Deuxième rapporteur ;
- Troisième rapporteur.

Il n'est pas notifié dans le Règlement intérieur de rapporteur adjoint.

Martin MABALA : Effectivement, monsieur le Président, vous avez raison, nous avons déjà un Premier rapporteur, le Deuxième et le Troisième rapporteur. Le Deuxième rapporteur, c'est la proposition qui a été faite, je disais que c'est l'honorable Jean Bosco NDJOUNGA.

Le Président : Merci, je vois dans vos rangs de présidents, une main qui se lève. Je passe la parole au Président qui la sollicite.

Pierre Daniel IDJENDJE NDALA : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président, Honorables députés, chers collègues, justement ce que nous craignons est arrivé, le syndrome de fils unique.

Je pense que nous nous sommes prononcés ici, en postulant pour la place de Deuxième rapporteur donc je m'en vais de ce pas et dire qu'au poste de Deuxième rapporteur de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme, nous proposons l'honorable Jules Esdras MOUHOULOU. Je vous remercie.

Le Président : Nous avons deux propositions.

Un doigt se lève.

AKOUE Elie-Colin : Merci, monsieur le Président.

Nous nous sommes concertés, l'Honorable MABALA s'est retrouvé avec ses collègues, nous nous sommes entendus que nous prenons le poste de Deuxième rapporteur. Lorsque nous sommes sortis de la salle, nous savions que nous avions le poste de Deuxième rapporteur.

Le Président : Messieurs les présidents, depuis le début, vous nous avez habitués à harmoniser vos positions et la cohérence dans vos déclarations. Maintenant que les dissonances apparaissent, je suis au regret de constater que, de deux choses l'une, soit nous notons qu'il y a deux candidatures pour le poste de Deuxième rapporteur, auquel cas, on passera au vote, soit on vous donne cinq minutes pour aller vous concerter afin que vous reveniez pour parler d'une même voix.

Un doigt se lève.

AKURE DAVAIN Séraphin (Président du groupe parlementaire les Démocrates) : Monsieur le Président, merci.

J'avoue mon inquiétude parce que nous nous sommes mis d'accord sur le fait que

le poste de Deuxième rapporteur reviendrait à un groupe différent du PDG et vous l'avez-vous-même dit, monsieur le Président, que les bureaux doivent refléter le nombre de députés que nous avons des différentes tendances. Je suis surpris par la boulimie du PDG à vouloir tout prendre. Bien sûr, sur 134 députés, le PDG compte aujourd'hui 95 députés. Nous sommes tout à fait d'accord que c'est le groupe le plus important. Il nous paraît indiqué, pour la sérénité de nos travaux que les autres courants soient représentés. Nous pensions que le PDG avait postulé pour le poste de Troisième rapporteur.

Je voudrais très humblement m'adresser au Président du groupe parlementaire PDG, l'honorable Martin MABALA de laisser le poste de Deuxième rapporteur et de prendre celui de Troisième rapporteur. C'est mon vœu que je formule.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Le Président : Merci bien. Est-ce que le Président MABALA rejette la proposition que j'ai faite de prendre cinq minutes pour vous concerter ? Donnez nous une réponse qui nous permet d'aller vite. Je propose une suspension de cinq minutes, pour vous concerter entre présidents.

La séance est suspendue

La séance est reprise

Le Président : Nous passons la parole à nos présidents.

Pierre Daniel IDJENDJE NDALA : Merci, monsieur le Président.

Honorables députés, chers collègues,

Monsieur le Président, nous tenons quand même à faire remarquer que nous sommes au début de la législature, nous ne

voulons pas entrer dans les casus belli. Nous prenons acte et nous retirons notre candidature au poste de Deuxième rapporteur et nous postulons pour le poste de Troisième rapporteur.

Je vous remercie.

Le Président : Merci bien. Voilà, lorsque deux présidents s'entendent, nous sommes heureux, n'est-ce pas ?

Cela dit, nous passons la parole au Président Martin MABALA.

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, humblement je vous dis merci et j'aimerais présenter mes excuses pour le malentendu, au nom du groupe parlementaire PDG.

Monsieur le Président, mon frère le Président AKURE, nous sommes du même village à Atsié, il sait que là bas, sur les bancs de sable, lorsque les oiseaux prennent l'envol ensemble le matin, c'est que hier soir ils se sont concertés. Nous ne nous sommes pas concertés. Maintenant que c'est fait, nous prenons l'envol ensemble.

Je vous remercie, chers homologues.

Le Président : Merci monsieur le Président, maintenant, continuez !

Honorable Martin MABALA : Monsieur le Président, au poste de Deuxième rapporteur, le groupe parlementaire PDG propose la candidature de l'Honorable Jean Bosco NDJOUNGA.

Merci, monsieur le Président. Merci, chers collègues.

Le Président : Nous avons donc la candidature de notre collègue Jean Bosco NDJOUNGA qui est debout dans la salle. On passe au vote.

- **Qui est contre ? 0**
- **Qui s'abstient ? 6**

- **Qui est pour ? 119**

Nous pouvons donc affirmer qu'au poste de Deuxième rapporteur de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme **est élu l'honorable NDJOUNGA Jean Bosco.**

(Applaudissements).

Félicitations traduites par les applaudissements.

Enfin, nous passons à l'élection du Troisième rapporteur.

Pierre Daniel IDJENDJE NDALA : Monsieur le Président, au poste de Troisième rapporteur de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme, nous proposons l'honorable Jules Esdras MOUHOULOULOU, je vous remercie.

Le Président : L'honorable Jules Esdras MOUHOULOULOU, vous vous levez ! la seule campagne qui vous est imposée, c'est de vous mettre debout, en attendant mieux.

Monsieur MOUHOULOULOU est debout devant vous, devant nous, chers collègues. Nous passons au vote.

- **Qui est contre ? 0**
- **Qui s'abstient ? 5**
- **Qui est pour ? 120**

L'honorable Jules Esdras MOUHOULOULOU est élu Troisième rapporteur de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme.

(Applaudissements).

Voilà, mesdames et messieurs, chers collègues, nous arrivons au terme de ce scrutin qui nous a permis de pourvoir la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme de son bureau et désormais, ils peuvent se mettre au travail.

Conformément au programme, ladite commission va tenir sa plénière dans quelques minutes puisque nous sommes tenus de démarrer sur les chapeaux de roues.

Avant de lever la séance, je demande si quelqu'un avait une question diverse ?

Un honorable député lève la main..

Notre collègue demande la parole. Je vous la passe.

Honorable Bonaventure NZIGOU MANFOUMBI : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai deux remarques. La première remarque, c'est sur la convocation des députés. Je sais que le débat va être ouvert lorsque nous allons analyser certainement le Règlement intérieur et de mon point de vue, il est obsolète. Commander c'est prévoir. J'ai constaté que la convocation des députés s'est faite à la sauvette. On aurait dû le faire deux ou trois jours avant la date. Quelqu'un comme moi qui suis élu de Moabi, avec des routes impraticables, vous me convoquez trois jours avant l'ouverture de la session, monsieur le Président, c'est compliqué. La preuve, il y a eu certaines absences à cause de cela. Désormais, il faudrait que votre Bureau s'arrange à programmer les convocations des sessions ordinaires et extraordinaires. Je me rappelle dans certaines organisations, en ce qui concerne les sessions extraordinaires, généralement on prévoit 2 jours. S'il s'agit d'une convocation d'une session ordinaire c'est 8 jours. Or, ici c'est 3 jours. Comment voulez-vous que quelqu'un qui revient de Moabi, au risque de rouler à « tombeau ouvert » avec tous les risques que cela comporte, puisse arriver ici avant trois jours. Je souhaiterais que votre Bureau, au regard du Règlement intérieur qui ne prévoit pas de délais de convocation des

sessions ordinaires et extraordinaires, il serait bien que l'on regarde cela parce que c'est important pour le bon déroulement des sessions ordinaires et extraordinaires.

La deuxième remarque, monsieur le Président, c'est que lors de la première phase qui a consacré votre présidence, nous avons constaté, c'est moi, ici, NZIGOU MANFOUMBI qui le dit, c'est dans la salle que l'on vient nous distribuer un ordre du jour. Comment voulez-vous que le député ait le temps de le regarder, l'analyser et de faire des contre-propositions ? C'est vrai que la Conférence des présidents adopte cet ordre du jour mais il est dit aussi que les députés peuvent apporter des amendements. Comment amender un document que l'on vous apporte séance tenante ? Il y a un problème dans l'organisation. Là aussi, il faudra mentionner dans la discussion qui va suivre, en ce qui concerne le réaménagement ou la relecture du Règlement intérieur, il faudrait proposer qu'il y ait une disposition qui impose à votre Bureau de remettre aux députés leurs dossiers de la séance au moins cinq jours francs. Cela permet aux députés de les analyser, faire des commentaires et prendre position de manière responsable.

Monsieur le Président, voilà les deux remarques que je tenais à porter à votre connaissance, si cela se passait comme ça avant, c'était une mauvaise manière de faire. Nous sommes une législature, qui doit innover, il faudrait qu'on le fasse.

Ma troisième remarque, monsieur le Président, vous avez parlé de l'apaisement dans votre discours d'ouverture et cela passe par un certain nombre de scénarii. Puisque le Règlement vous y autorise, vous pouvez inviter qui vous voulez. C'est bien, et nous avons vu beaucoup de personnalités ici et les avons observé avec beaucoup de joie mais j'ai constaté que vous avez convoqué le chef de votre parti sans pour autant convoquer

les autres chefs des partis qui sont représentés dans l'Hémicycle.

Le Président : Si si

Honorable Bonaventure NZIGOU MANFOUMBI : Je ne les ai pas vus. Si cela a été fait, je retire ce que j'ai dit.

Merci, monsieur le Président.

Rires.

Le Président : Bien. Un autre divers ? Il n'y en a plus. Cela me donne l'occasion de dire quelques mots sur les remarques qui sont faites par notre collègue.

Je commence par dire que la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme va se pencher sur l'examen de la proposition de modification du Règlement intérieur et à cette occasion, les députés vont voir quels sont les amendements qu'il convient d'y apporter.

S'agissant des convocations, oui on peut en prendre acte. On fera aux mieux les prochaines fois, pas pour la convocation du 11 janvier 2019 parce que celle-là, elle est constitutionnelle. Maintenant, pour les autres, nous nous arrangerons au mieux. Parfois les circonstances sont telles que l'on soit obligé de prendre les décisions hâtives. Cela aussi est inhérent à la vie humaine.

Pour ce qui est de la distribution des dossiers, vous verrez à la pratique, là aussi que parfois « à l'impossible nul n'est tenu ». C'est une préoccupation qui animait les Parlementaires de toutes les législatures auxquelles j'ai participé ici. Vous verrez par vous-même que parfois ce n'est pas aussi simple qu'on peut le penser, à priori.

S'agissant maintenant de l'apaisement puisque vous-même vous avez retiré ce que vous avez dit, je ne devrais pas revenir là-dessus, je dois dire

que, comme invités d'honneur, nous avons eu mes prédécesseurs. Nous avons eu droit à la présence de notre doyen, monsieur Eloi RAHANDI CHAMBRIER et je pense que nous avons tous apprécié. Il y avait également monsieur Guy NZOUBA-NDAMA, qui est un de nos aînés également et nous avons eu droit à la présence de monsieur Richard Auguste ONOUIET qui lui aussi est un aîné, un frère. Ce sont tous les partis présents qui ont été conviés. Certains étaient représentés et d'autres l'étaient par des responsables et d'autres ce sont les Présidents qui sont arrivés. Chacun a ses occupations. Il se trouve, il faut le reconnaître, qu'en ce qui concerne un parti dont le Président est en même temps député à l'Assemblée Nationale...

Rires.

...c'était difficile de l'inviter deux fois. A la fois en tant que Président du Parti et en tant que député. J'ai eu ce dilemme dans ma tête, je me suis dit comment se sentirait-il s'il quitte son fauteuil de député pour venir s'asseoir dans les rangs de Présidents de Parti ? Je crois qu'il y a quand-même une certaine fierté à l'ouverture de la session parlementaire de revêtir son écharpe et s'asseoir à côté de ses collègues députés. Si vous avez préféré vous mettre à côté des autres, je m'en excuse, peut-être pour la prochaine fois, on demandera à ce que votre fauteuil de député deviennent vacant, pourquoi pas ?

Puisqu'il n'y a plus d'autres divers, je m'en vais vous informer que tout à l'heure à la Conférence des Présidents, nous avons pris acte et entériné le fait que le 26 février, donc dans quelques jours, on est le 22 donc dans quatre jours nous recevrons ici, après la première phase de la plénière au cours de laquelle, je l'espère, nous adopterons le texte sur la proposition de révision du Règlement intérieur, nous allons recevoir ici monsieur le Premier Ministre qui viendra présenter son programme de politique générale.

Vous êtes déjà informés. Nous espérons que la communication suivra. Au moins, pour les présidents des groupes parlementaires qui l'ont acté conformément au Règlement intérieur mais aussi pour tous, nous en sommes informés.

Il ne me reste plus qu'à vous transmettre les remerciements de toutes les personnalités que nous avons invitées et qui m'ont saisi. Qu'il s'agisse du Corps diplomatique, des Hautes personnalités qui étaient là, tous ont félicité et à travers nous l'administration pour l'organisation de cette cérémonie. Ils nous ont demandé de vous réitérer leurs vives félicitations. Voilà, chers collègues, ce que j'avais comme divers. Il ne nous reste plus qu'à réitérer nos vives félicitations à nos chers collègues qui viennent d'être élus et à leur souhaiter bon courage.

Merci à tous.

La séance est levée.

14 heures 52 minutes.